



Propriété chez le notaire

Par Nharan

Bonjour,

Je vais faire court. Je suis étudiant et j'ai de très mauvaises relations avec ma mère. J'ai tout préparé pour m'éloigner et faire mes études loin car je ne pouvais plus vivre avec elle, on se détruisait. Aujourd'hui, suite à une dispute, elle m'informe vouloir me couper les vivres et venir déménager tous les meubles de mon appartement, qui seraient apparemment "enregistrés chez le notaire comme à son nom". Peut-elle faire ça ? Débarquer dans mon studio et prendre tous les meubles ? Ça paraît sûrement très avare de ma part, mais la vie d'étudiant est dure, et je me demande ce qu'elle pourrait encore me faire. Je suis à bout. Merci d'avance pour votre réponse, si il y a.